

Centre Jules-Léger

Ministère de l'Éducation
281, avenue Lanark
Ottawa ON K1Z 6R8
Tél.: 613 761-9300 ou 1 866 390-3670
A.T.S.: 613 761-9302 ou 1 866 390-3671
Télééc.: 613 761-9301



ÉCOLES SÉCURITAIRES

Code de conduite

**Politique : PROCÉDURES RELATIVES AU TRANSPORT (ANNEXE I :
Protocole d'embarquement et de débarquement des élèves au Centre
Jules-Léger)**

Date d'émission : 1^{ier} septembre 2008
Entrée en vigueur : Immédiate
Références : Code de conduite

ANNEXE I

**Débarquement au Centre Jules-Léger pour les élèves de l'École
d'application et de l'École provinciale**

a) les dimanches en soirée: (arrivées aux deux résidences)

1. les élèves des deux résidences doivent être conduits dans la cour arrière du Centre Jules-Léger (aux pieds de l'Oasis, près de la porte de la résidence du DA ou de la résidence de la surdité, selon le cas).
2. le chauffeur doit avoir un contact visuel avec un membre du personnel de la résidence qui sera en mesure de prendre en charge l'élève ou les élèves, **AVANT** de le ou les laisser descendre,
3. en aucun temps le chauffeur devrait-il faire descendre un élève de sa voiture et repartir sans au préalable s'être assuré qu'un membre du personnel de la résidence ait pris en charge l'élève ou les élèves en question.

La même politique s'applique aux parents qui viennent conduire leur enfant dans la soirée du dimanche.

b) des lundis aux vendredis (arrivées dans la matinée pour les deux écoles)

4. les élèves seront conduits aux portes vitrées situées à l'entrée est, près de la cafétéria, entre 8h30 et 8h45,
5. le chauffeur doit s'assurer qu'un membre du personnel de l'école de l'enfant (l'école d'application ou l'école provinciale selon le cas) est présent et est en mesure de prendre en charge le ou les élèves avant de les laisser descendre,
6. s'il devait ne pas y avoir personne pour prendre en charge les élèves, le chauffeur devra se présenter au comptoir de la réception, à l'entrée principale de l'édifice. La réceptionniste communiquera avec le secrétariat de l'une ou l'autre des deux écoles pour qu'un membre de l'équipe scolaire prenne en charge l'élève,
7. en aucun temps le chauffeur devrait-il laisser descendre les élèves sans avoir l'assurance qu'un membre du personnel scolaire prenne en charge ces élèves.

c) des lundis aux jeudis en soirée par les parents: retour aux résidences.

8. le parent doit se présenter en compagnie de son enfant aux portes vitrées situées à l'entrée est, près de la cafétéria, et signaler sa présence en appuyant sur la sonnette située à la droite des portes,
9. le parent doit attendre qu'un membre du personnel de la résidence vienne répondre à la porte et prenne charge de l'enfant,
10. s'il devait ne pas y avoir de réponse aux portes vitrées situées à l'entrée est, près de la cafétéria, le parent devra se présenter au comptoir de la réception principale et demander au garde de sécurité d'appeler en résidence pour qu'on vienne chercher l'enfant,
11. le parent ne doit jamais laisser descendre son enfant de la voiture et le laisser sans supervision, sans au préalable avoir l'assurance qu'un membre du personnel de la résidence puisse prendre charge de l'enfant, que ce soit aux portes vitrées situées à l'est près de la cafétéria ou à l'entrée principale.

**d) au lendemain d'un congé férié, donc le mardi matin de ces congés:
(arrivées à l'école pour les élèves des deux écoles)**

12. les élèves sont déposés aux portes vitrées situées à l'entrée est, près de la cafétéria, entre 8h30 et 9h30 où ils sont pris en charge par des membres du personnel scolaire selon l'école dont il est question,

13. le chauffeur doit s'assurer qu'un membre du personnel prenne en charge l'élève avant de quitter,
14. s'il n'y a personne pour prendre la charge des élèves aux portes vitrées situées à l'entrée est, près de la cafétéria, le chauffeur devra se présenter à la réceptionniste, à l'entrée principale de l'édifice et lui confier les élèves. La réceptionniste communiquera alors avec le secrétariat de l'école de l'enfant pour qu'on vienne prendre charge de l'élève en question.
15. dans le cas d'un retard anticipé, le consortium ou le parent selon le cas, en avisera le secrétariat de l'école d'application au 613-761-3402 (Nicole Lemieux) ou celui de l'école provinciale au 613 761-3416 (Sylvie Laroche), selon le cas.
16. le chauffeur ne doit jamais laisser un enfant descendre de sa voiture sans au préalable s'assurer qu'un membre du personnel prenne en charge l'élève.

Embarquement du Centre Jules-Léger pour les élèves de l'École d'application et de l'École provinciale

a) en fin de journée de la semaine et les vendredis après-midi.

17. tous les embarquements pour les départs se font à partir des portes vitrées situées à l'entrée est, près de la cafétéria.